

AECK/ WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 610 DU 29 NOVEMBRE 2023

portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Centre national universitaire de
Psychiatrie de Cotonou.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 novembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration du Centre national universitaire de psychiatrie de Cotonou, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Agnès Philomène VISSOH**, représentante du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Aristide Aboyi EDAH SOHOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **H. Mesmin Arnel AGBODJOBÉ**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction publique ;



- monsieur **Barthélémy Raphaël DARBOUX**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- madame **Rafiatou ALASSANE**, représentante du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Joseph Josué MEHOU**, représentant de la mairie de Cotonou ;
- madame **Tchédié Etdéchié Elvyre KLIKPO**, représentante de la Commission d'établissement du Centre national hospitalier universitaire de Psychiatrie de Cotonou.

Article 2

Madame **Agnès Philomène VISSOH AYADJI** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (3) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019-173 du 03 juillet 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre national hospitalier universitaire de Psychiatrie de Cotonou et du décret n° 2022-137 du 23 février 2022 portant nomination de membres au sein du Conseil d'administration du Centre national hospitalier universitaire de Psychiatrie de Cotonou ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MS : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.